

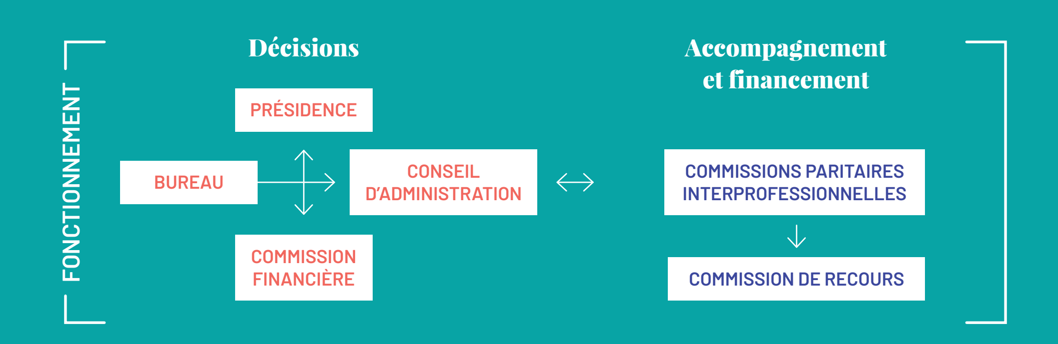

# [2019] l'année de la transition

RÉTROSPECTIVE ET BILAN PARITAIRE

[ PROFIL & ORGANISATION ]

# Partenaire d'avenir

Depuis sa création, il y a 36 ans, le Fongecif Île-de-France accompagne la formation professionnelle des salariés franciliens. Suite à la mise en application de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, les CPIR ou Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales ont remplacé, partout en France, les Fongecif des différentes régions.
Afin d'incarner mieux encore leurs nouvelles missions, il a été décidé de donner à ces CPIR le nom de « Transitions Pro », porteur de mouvement, de mobilité. Le Fongecif Île-de-France est ainsi devenu, le 1er janvier 2020, Transitions Pro Île-de-France. Si ses missions évoluent (nouveaux dispositifs, suivi de la mise en oeuvre du CEP, analyse et anticipation des besoins en emplois des branches et du territoire, déploiement de la certification CléA…) et se concentrent sur la transition professionnelle, l'esprit reste le même : accompagner les salariés franciliens (en particulier à bas niveau de qualification et employés dans des entreprises de moins de 50 salariés) par le biais d'une optimisation de la qualité de nos services. Nous allons dans ce document revenir sur les actions réalisées par le Fongecif/Transitions Pro Île-de-France au cours de 2019 (suites des CIF, VAE, bilans de compétences initiés en 2018 ; CEP de transition…) tout en évoquant les prémisses de la stratégie à venir.












# Sommaire






## 2019, une année de transition






## Nos nouveaux dispositifs






## Optimisation et qualité






## En route pour demain... dès aujourd'hui

# Une nouvelle dynamique
## par Éric Dumartin et Pascal Coyo

**Comment avez-vous porté la réforme au sein de Transitions Pro Île-de-France tout au long de 2019 ?**

**Éric Dumartin :** Nous savions que 2019 serait une année compliquée compte tenu principalement des lourdes conséquences sociales de la fin annoncée de notre mission d'opérateur CEP[1]. Il a fallu trouver dans nos nouvelles missions de quoi mobiliser nos équipes autour d'une organisation redessinée et retrouver une place importante dans l'écosystème régional. La vision partagée qui se dégage désormais doit permettre de faire toujours aussi bien, voire mieux, mais surtout différemment.




**Pascal Coyo :** Il est important de rappeler que Transitions Pro Île-de-France est une structure paritaire dont le Conseil d'administration dans son ensemble s'est impliqué, y compris pendant l'été 2019, afin d'ouvrir des perspectives mobilisatrices pour le personnel, dans un contexte financièrement tendu avec une baisse de 40 % des fonds disponibles pour accomplir nos missions. Grâce à l'implication de chacun(e) a émergé un schéma cible d'organisation qui doit nous permettre de jouer un rôle proactif d'accélérateur des mobilités professionnelles pour les actifs franciliens.

**Comment imaginez-vous la stratégie à venir ?**

**P. C.** L'élargissement de notre champ d'action, avec de nouvelles missions comme le développement de la certification CléA, le suivi de la mise en œuvre du CEP, ou encore l'analyse des besoins en emploi, compétences et qualifications sur le territoire, impose l'élaboration de partenariats régionaux nouveaux. Ainsi dès 2020 il conviendra de consolider et de restructurer nos relations avec la région notamment, mais aussi avec les OPCO, ces nouveaux acteurs paritaires de l'écosystème emploi-formation créés également par la loi de septembre 2018.

**É. D.** Nous devons gérer avec intelligence et efficacité les nouveaux dispositifs avec une dotation en baisse. Nous aurons donc une approche plus ciblée qu'auparavant sur les bénéficiaires. Cela signifie segmenter les publics cibles pour aider ceux qui en ont le plus besoin, accroître le niveau d'exigence vis-à-vis des organismes de formation pour adapter l'action à chaque salarié, le tout en lien avec les opérateurs régionaux de l'emploi afin de garantir l'efficacité de notre action. En un mot, garantir la cohérence et l'efficacité du projet jusqu'au changement effectif de métier. Et nous devons améliorer la qualité de notre gestion qui reste un de nos points forts, ainsi que la mesure d'impact de nos actions, tant quantitativement que qualitativement.

**Les projets sont donc nombreux...**

**P. C.** Parmi nos nouvelles missions il y en a une qui nous tient particulièrement à cœur, c'est le développement de la certification CléA. C'est souvent le premier « diplôme » décroché par les salariés de bas niveau de qualification qui en sont la cible principale. Dans la pratique, on s'est rendu compte que CléA est un formidable stimulateur d'appétence pour la qualification pour un public que les employeurs ont souvent du mal à mobiliser sur la formation professionnelle continue. Nous sommes persuadés que CléA peut nous servir de levier pour faciliter les transitions professionnelles de ces salariés vers des secteurs porteurs en manque de main d'œuvre qualifiée.

> **Nous sommes, plus que jamais, un accélérateur de transitions et de mobilités professionnelles.**
>
> **Éric Dumartin 1 et Pascal Coyo 2,**
> Président et Vice-président

**É. D.** Oui... Le premier c'est de donner envie aux collaborateurs de s'investir sur leurs nouvelles missions et de prendre une part essentielle dans notre succès. Le deuxième c'est de terminer notre transformation opérationnelle en digitalisant l'ensemble de nos opérations. Le troisième c'est d'être reconnu comme un acteur clé des mobilités en Île-de-France et d'optimiser l'utilisation de nos fonds. Enfin, nous aurons un regard sur l'Europe, trop souvent oubliée mais riche d'enseignements et de possibilités.

[1] *CEP : Conseil en Évolution Professionnelle*

# Travailler autrement
## par Stéphane Maas

**Qu'en est-t-il de l'organisation de Transitions Pro Île-de- France suite à la dernière réforme ?**

**Stéphane Maas :** Nous avons dispensé le CEP tout au long de l'année en tant qu'opérateur de transition, tout en orientant les salariés en recherche d'informations vers les dispositifs dont nous n'avions plus la responsabilité comme le bilan de compétences ou la VAE. Avant tout, il s'agissait de respecter nos engagements vis-à-vis de nos bénéficiaires en les accueillant dans nos locaux, au téléphone ou en ligne, et en continuant à les accompagner avec la tenue de la première CPI pour le PTP[1] ou dès la publication des décrets d'application pour le dispositif « démissionnaires » (ouverture de l'assurance chômage aux salariés démissionnaires). Nous avons également tout remis à plat avec la fin programmée de notre activité de CEP.

**Les missions de Transitions Pro Île-de- France évoluent fortement. Comment ?**

**S. M.** C'est le monde du travail qui évolue et donc celui de la formation professionnelle et de la transition : 60 % des métiers exercés en 2030 n'existent pas encore. D'après les analystes, les Français changeront cinq fois de métier au cours de leur vie professionnelle ! La crise sanitaire sans précédent due au Covid-19 va certainement accentuer ce mouvement de transformation dans un processus de destruction créatrice.
En tant qu'accélérateur des mobilités professionnelles et en collaboration étroite avec les acteurs de l'emploi, des compétences et économiques, plus que jamais notre rôle sera essentiel pour favoriser une transition professionnelle et une reconversion réussie des salariés.



**Concrètement, avez-vous d'ores et déjà mis en place des évolutions ?**

**S. M.** La réflexion avait commencé en 2019, en lien avec la redéfinition de nos missions. Nous avons cherché à gagner en agilité pour pouvoir nous adapter très rapidement à notre environnement. Nous avons redéfini les rôles de chacun, installé un mode de management intégré, avec une volonté de mettre fin aux potentielles frictions, temps morts qu'aurait pu connaître la chaîne de traitement des dossiers lors du passage entre les différents services.
Dans le même temps, nous avons choisi de privilégier la cocréation, la participation accrue des équipes au changement avec une organisation que nous souhaitons décloisonnée et ouverte sur son écosystème.
Nous avons par ailleurs engagé notre transformation sur le plan numérique. Nous allons encore l'accélérer pour améliorer nos services. Cela nous a permis par exemple, dès le début du confinement, d'assurer la poursuite de notre activité à distance.
Nous devons encore nous ouvrir vers de nouvelles ambitions, de nouvelles missions, de nouveaux partenariats et accélérer notre transformation afin mieux répondre aux besoins de notre public.
Et notre organisation, nos actions doivent porter cette volonté.

> **Nous devons nous ouvrir vers de nouvelles missions, de nouveaux partenariats.**
>
> **Stéphane Maas,**
> Directeur



[1] *PTP : Projet de Transition Professionnelle*

# Le Bureau

## Les instances paritaires

Transitions Pro Île-de-France est un organisme paritaire, régional et interprofessionnel composé des organisations syndicales salariales et patronales représentatives au niveau national interprofessionnel. Les instances paritaires sont composées de différentes instances décisionnaires : Présidence, Bureau, Conseil d'administration et Commission financière.

## Collège salariés

**FO**
[1] **Pascal COYO,** Vice-président

**CFDT**
[2] **Marie-Jocelyne HERVÉ,** Administratrice

**CFTC**
[•] **Nathalie LE DISERT,** Secrétaire Adjointe

**CFE-CGC**
[3] **Franck MARTIGNONI,** Administrateur

**CGT**
[4] **Sylvain VAREECKE,** Trésorier

## Collège employeurs

**MEDEF**
[5] **Éric DUMARTIN,** Président
[6] **Christophe JURKEW,** Administrateur
[•] **Marjorie LECHELLE,** Administratrice

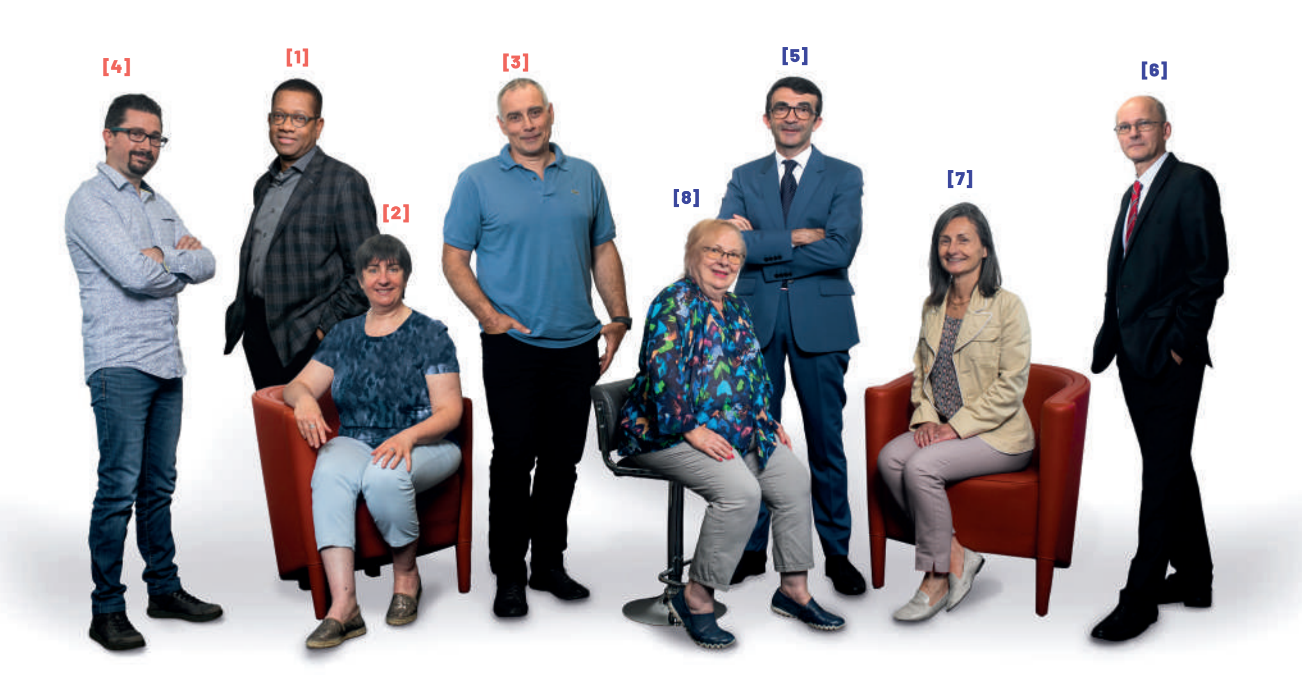
**CPME**
[7] **Valérie GUILLOTIN,** Secrétaire

**U2P**
[8] **Chantal SCHALLER,** Trésorière Adjointe



FOCUS SUR
### Le Bureau

Émanation du Conseil d'administration, ses 10 représentants sont chargés du suivi des affaires courantes.



# Le Conseil d'administration
































**FOCUS SUR**
## Le Conseil d'administration

Ses administrateurs définissent la stratégie et les orientations politiques dans le cadre des missions confiées à Transitions Pro Île-de-France.

## Collège salariés

**CFTC**
[1] Marc BOURGEOIS
[*] Nathalie LE DISERT

Adhal BARA (Suppléant)
Nicole MICHON (Suppléante)

**CGT**
[2] Anne-Marie CELIGOJ
[3] Sylvain VAREECKE

Jean-Luc HACQUART (Suppléant)
Annie PASZKIEWICZ (Suppléante)

**FO**
[4] Pascal COYO, Vice-président
[*] Odile FREMIN

Claire GUELMANI (Suppléante)
Stéphane MAESTRO (Suppléant)

**CFE-CGC**
[5] Sandrine DELFOUR
[6] Franck MARTIGNONI

Rémi DANIEL (Suppléant)

**CFDT**
[7] Philippe GEBAROWSKI
[8] Marie-Jocelyne HERVÉ

Pierre DIVET (Suppléant)
Brigitte WAINTRAUB (Suppléante)

## Collège employeurs

**CPME**
[ 9 ] Valérie GUILLOTIN
[10] Farid HOUACHE
[11] Kenza TAHRI

Xavier FIQUET (Suppléant)
Sylvana HERVET (Suppléante)
Pierre-Alain KERNINON (Suppléant)

**MEDEF**
[12] Éric DUMARTIN, Président
[ * ] Sébastien GIRAUD
[13] Christophe JURKEW
[ * ] Marjorie LECHELLE
[ * ] Jean-Marc PARIS
[ * ] Alexandre ROUFFIGNAC

Anne FABIANI DAVETTE (Suppléante)
Virginie FAIVET (Suppléante)
Gabriel GOLDBERG (Suppléant)
Irène IMOLA-GUILLAUME (Suppléante)
Lana KAIS (Suppléante)
Joy MOREAUX (Suppléante)

**U2P**
[14] Chantal SCHALLER

Gérard LEDUC (Suppléant)

*[ * ] Absents*

# 2019, une année de temps forts

## Janvier

**17-18 JANVIER**
Salon du travail et de la mobilité professionnelle à Paris.

**29 JANVIER**
Validation de la proposition de mise en place des CPIR (Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales) et du PTP (Projet de Transition Professionnelle).

## Février




**20 FÉVRIER**
Diffusion du Rapport annuel et du Bilan paritaire 2018.

## Mars

**13 MARS**
**Publication de l'appel d'offres CEP (Conseil en Évolution Professionnelle) par l'État.**
Les Fongecif constatent l'impossibilité légale de présenter leur candidature à la nouvelle version du CEP.

**14 MARS**
Tenue de la première CPIR.

**16 MARS**
Salon StudyramaPro de la formation des salariés et des cadres.

**28 MARS**




**Lancement de la première application mobile du Fongecif Île-de-France, « Fongecif IDF ».**
Cette application, téléchargeable depuis Google Play ou l'App Store, donnait la possibilité aux salariés de faire le point sur leur avenir professionnel en quelques clics et d'accéder directement à de nombreuses informations autour du CEP : découverte de l'ensemble des services, accès à des vidéos et des webinars, success stories… Le tout en ayant la garantie d'être rappelés dans les 24h. Une expérimentation qui sera suivie de la création d'autres outils de même type dès 2020.

## Avril

**17 AVRIL**
Validation du lancement de la campagne de communication.

## Mai

**13 MAI**
Assemblée générale du GIE SIM.

**16 MAI**
Salon Paris des métiers qui recrutent.

**21 MAI**
Salon des Transitions Professionnelles.

**29 MAI**
Approbation des comptes 2018.

## Mai - Juin

**DU 20 MAI AU 16 JUIN**
Déploiement d'une vaste campagne de communication à destination du public du Fongecif Île-de-France afin de promouvoir le Projet de Transition Professionnelle. Les objectifs définis étant de générer du trafic (tous canaux confondus : affichages dans les gares et dans les stations de métro, RER et tramway, création d'une page dédiée sur le site internet du Fongecif Île-de-France, animations spécifiques sur les réseaux sociaux, achats d'espaces publicitaires) et d'augmenter le nombre de dossiers reçus sur le nouveau dispositif PTP.




## Juin

**25 JUIN**
Rendez-vous de la Présidence avec la DGEFP et France compétences.

## Juillet - Août

**10 JUILLET / 7 AOÛT / 27 AOÛT**
**Réunions du groupe de travail sur le projet de réorganisation du Fongecif vers Transitions Pro.**

## Septembre

**04 SEPTEMBRE**
Présentation du projet de réorganisation du Fongecif vers Transitions Pro. Départ de Myriam Pésic (cheffe de file de la CFTC), Présidente de Transitions Pro.
Elle est remplacée dans son rôle par Nathalie Le Disert.

## Octobre

**03 & 04 OCTOBRE**
Salon Paris pour l'emploi.




**23 OCTOBRE**
- Examen du dossier de demande d'agrément CPIR et désignation des mandats de Transitions Pro Île-de-France.
- 1er Conseil d'administration préfigurateur au cours duquel les statuts, le règlement intérieur et les éléments pour le dossier d'agrément ont été validés.
  Élection du Bureau préfigurateur.

## Novembre

**1ER NOVEMBRE**
Lancement du dispositif « démissionnaires » (ouverture de l'assurance chômage aux salariés démissionnaires).

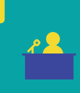
**14 NOVEMBRE**
Salon Nouvelle vie professionnelle.



**27 NOVEMBRE**
Validation du calendrier prévisionnel des instances de Transitions Pro Île-de-France 2020.

## Décembre

**20 DÉCEMBRE**
- 2ème Conseil d'administration préfigurateur avec désignation du Directeur de Transitions Pro Île-de-France ainsi que des binômes d'animateurs des CPI de Transitions Pro Île-de-France.
- Vote pour la dévolution des biens d'AGECIF CAMA et de l'UNAGECIF.


**7** salons


**2 394** visiteurs



# [ 2019, une année de transition ]

**Les dispositifs hier financés par les Fongecif (futurs Transitions Pro) ne le sont plus depuis le 1er janvier 2019. Certains, comme le CIF, Congé Individuel de Formation, ont disparu. D'autres comme la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ou le bilan de compétences sont désormais financés différemment.**
**Transitions Pro Île-de-France a cependant suivi les dossiers liés à ces dispositifs se terminant dans le courant de 2019.**
**Quant au Conseil en Évolution Professionnelle (ou CEP) à destination des salariés, il est, depuis le 1er janvier 2020, pris en charge par un opérateur privé unique dans chaque région. Cependant, le temps de mettre en place cette nouvelle organisation, le législateur a donné à Transitions Pro et à ses équipes la responsabilité de la délivrance de cette prestation tout au long de 2019. Mission accomplie.**

## PREMIER OPÉRATEUR DU CEP EN ÎLE-DE-FRANCE

Avec la précédente grande réforme de la formation professionnelle, en 2014, Transitions Pro Île-de-France avait été nommé comme l'un des cinq opérateurs habilités à délivrer le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP), un service personnalisé, gratuit et accessible à tous les actifs. Devenu premier opérateur d'Île-de-France, Transitions Pro et ses équipes ont accompagné chaque bénéficiaire, de l'analyse approfondie de sa situation professionnelle à la définition d'un plan d'action pour la concrétisation du projet de formation.
Entre la création du dispositif et le 31 décembre 2019, plus de 250 000 CEP ont été réalisés.



**35 229**
CEP 1

**7 436**
CEP 2

**1 265**
CEP 3

### Près de 44 000 CEP

Bien que Transitions Pro Île-de-France n'ait pu, cadre réglementaire oblige, se présenter à l'appel d'offres dédié au choix des nouveaux opérateurs régionaux du CEP, le législateur a choisi de donner à ses équipes la responsabilité de la gestion de l'ensemble des CEP pour les salariés franciliens en 2019. **43 930 CEP ont ainsi été délivrés cette année.**



### Une réponse modulée

Transitions Pro Île-de-France avait mis en œuvre le CEP de manière originale, en trois phases, chaque salarié obtenant des réponses ciblées en fonction du niveau de ses attentes comme de ses besoins. Le CEP 1, l'accueil personnalisé, permettait ainsi au bénéficiaire potentiel d'analyser avec un conseiller sa situation tout en obtenant les informations indispensables à sa réflexion en fonction de son profil. Le CEP 2 était consacré au conseil personnalisé afin de définir projet et stratégie, ainsi qu'au choix de l'organisme de formation. Le CEP 3 était centré sur l'accompagnement en ingénierie financière et le conseil à la mise en œuvre du projet. Il s'agissait alors de le formaliser, et d'envisager les différents modes de financements. Cette structure d'offre de services a été conservée avec un même niveau d'exigence et de recherche de la qualité durant toute l'année 2019.





## Marie-Jocelyne Hervé,
CHEFFE DE FILE CFDT

**2019 a été une année intermédiaire au cours de laquelle nous avons mis en œuvre le Projet de Transition Professionnelle et terminé l'activité de CEP. Les administrateurs CFDT se sont mobilisés pour la réussite de ce nouveau dispositif tout en accompagnant les salariés du Fongecif dans une profonde réorganisation vers Transitions Pro.**

**2020 sera consacrée à la mise en place de Transitions Pro avec l'amplification des dispositifs de Projet de Transition Professionnelle, du dispositif « démissionnaires » (ouverture de l'assurance chômage aux salariés démissionnaires) et de CléA. La CFDT y participera pleinement pour que ces dispositifs soient efficaces pour les salariés. La CFDT sera également attentive à l'accompagnement des collaborateurs de Transitions Pro pour la réussite de la transformation des dispositifs de conseil et de financement de la formation.**



FOCUS SUR

## Le CEP et Transitions Pro Île-de-France : une belle aventure

Créé en 2015, le Conseil en Évolution Professionnelle a été dispensé par Transitions Pro Île-de-France jusqu'au 31 décembre 2019, parmi d'autres opérateurs. Transitions Pro Île-de-France a réalisé, durant ces années, plus de 250 000 CEP.
Enfin, en 2019, Transitions Pro Île-de-France a continué à prendre en charge le CEP pour l'Île-de-France en tant qu'opérateur de transition. Grâce à une parfaite connaissance du fonctionnement du CEP, ce dispositif a pu être proposé à un large public. Un grand nombre de bénéficiaires potentiels ont ainsi pu obtenir auprès des équipes de Transitions Pro Île-de-France un accueil personnalisé, des conseils spécifiques et individualisés ainsi qu'une orientation vers le choix d'organismes adéquats et un accompagnement dans leur projet de transition ou de reconversion.

## AUCUNE RUPTURE DANS LE SUIVI DES DOSSIERS DES « ANCIENS » DISPOSITIFS

De nombreux dossiers de CIF (Congé Individuel de Formation), VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ou encore FHTT (Formation Hors du Temps de Travail) et bilans de compétences, hier financés par Transitions Pro Île-de-France, ont continué à courir en 2019. Les salariés du privé concernés ont en effet obtenu jusque novembre 2018 des accords pour financement. Les équipes ont donc continué, principalement au cours du premier semestre, à suivre les dossiers ainsi que les différents recours déposés auprès de la commission ad hoc.







**Nathalie Le Disert,**
CHEFFE DE FILE CFTC

**Les équipes paritaires ont permis le déploiement de la réforme de la formation professionnelle, avec le soutien exemplaire des personnels bien que menacés dans leur avenir professionnel après l'attribution de la délivrance du « Conseil en Évolution Professionnelle » au bénéfice d'opérateurs privés pour l'Île-de-France.**

**Pour autant, l'année 2019, année de transition du « CIF » en « PTP », Projet de Transition Professionnelle, a été un succès auprès des bénéficiaires avec une même dynamique clôturée par le déploiement du dispositif en faveur des « démissionnaires ». Demain il faudra faire davantage pour les plus vulnérables, aussi bien salariés faiblement qualifiés, que les TPE et PME, mais, avec cependant moins de moyens pour notre territoire francilien. Il nous faudra être créatifs pour trouver les moyens de nos ambitions.**

**Initier des partenariats avec les opérateurs institutionnels, et éviter les effets pervers d'une marchandisation de la formation professionnelle. Mettre l'individu au centre a toujours été l'ambition première de la CFTC. Avec l'association Transitions Pro Île-de-France, nous administrateurs, permettrons, si la tutelle nous en donne les moyens, de contribuer à l'émancipation professionnelle du plus grand nombre, en cohérence avec les besoins de notre territoire. Il nous reste tout à faire avec vous tous.**

### Un accueil adapté à tous les publics

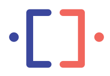
Que ce soit en direct dans ses locaux, au téléphone ou via les différents outils numériques existants, les équipes accueillent en permanence l'ensemble des personnes intéressées par les sujets de la formation professionnelle en général, et de la transition professionnelle en particulier.
Il est en effet notable de constater que Transitions Pro Île-de-France est, pour de nombreux acteurs du monde professionnel, une référence de poids dans ces domaines.
Un grand nombre de salariés du privé — et désormais également issus d'entités spécifiques telles que la SNCF, la RATP ou La Poste — contactent Transitions Pro Île-de-France, à la recherche d'informations. Afin de ne jamais laisser une personne sans réponse, les collaborateurs et conseillers les orientent vers les dispositifs adéquats ou encore vers d'autres organismes et solutions lorsque cela est nécessaire.
Des réunions d'informations sont également régulièrement organisées, dans les locaux de Transitions Pro Île-de-France ou dans le cadre de différentes manifestations.

LE SAVIEZ-VOUS ?

## En 2019



**227 935**
appels reçus



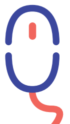
**664**
participants
aux réunions collectives



**30 490**
personnes accueillies
à l'Espace conseil



**8**
webinars
3 040 inscrits



**1 301 144**
connexions au site internet



**13 515**
vues des vidéos des
prestations collectives
et individuelles
sur YouTube



## Chantal Schaller,

CHEFFE DE FILE U2P



**L'année 2019 s'est achevée sur fond de réforme de la formation dans le cadre de la loi « Avenir professionnel » avec l'installation des CPIR et la fin du CEP par le Fongecif. En cette année de transition, nous, administrateurs, avons œuvré à l'installation des nouveaux dispositifs et préparé la transformation du Fongecif pour en 2020 accompagner les salariés dans leurs projets et gérer la prise en charge des dossiers démissionnaires et CléA.**

**L'U2P ne peut que saluer les nouveaux critères qui tendent à prioriser les salariés des petites entreprises dans leurs projets de reconversion.**

**2020 : le Fongecif ouvre la voie à Transitions Pro. Le principe de continuité est assuré : le roi est mort, vive le roi !**



## Des publics prioritaires

Depuis sa création il y a 36 ans, le Fongecif — aujourd'hui Transitions Pro — prend en charge prioritairement des publics cibles : les salariés à bas niveau de certification, ouvriers ou employés de plus de 45 ans, n'ayant jamais bénéficié d'un CIF (Congé Individuel de Formation) ou d'un PTP (Projet de Transition Professionnelle) exerçant au sein d'une TPE (moins de 10 salariés) ou d'une PME (moins de 100 salariés). Les personnes ayant une inaptitude à l'emploi ou ayant une reconnaissance de travailleur handicapé sont également intégrées à ce champ d'intervention. Outre les salariés, bénéficiaires « historiques », la nouvelle organisation de la formation professionnelle met sous sa responsabilité la reconversion professionnelle des intermittents du spectacle et des intérimaires.



# [ Nos nouveaux dispositifs ]

La loi du 5 septembre 2018 a créé des nouveaux dispositifs dédiés à la transition professionnelle. Pour les salariés, Transitions Pro Île-de-France a donc commencé à traiter les dossiers de Projet de Transition Professionnelle (PTP) et a également lancé dans les temps les commissions paritaires devant vérifier le caractère réel et sérieux des dossiers s'inscrivant dans le cadre du dispositif « démissionnaires » (ouverture de l'assurance chômage aux salariés démissionnaires).

## LE PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Ce nouveau dispositif s'adresse à tous les salariés et leur permet d'être accompagnés dans le cadre d'un projet de reconversion.
Un changement qui implique le suivi d'une formation certifiante et éligible.
Transitions Pro Île-de-France examine les demandes de financement de formation déposées directement par les bénéficiaires en prenant en compte trois critères nationaux :

- La cohérence du projet (changement de métier ou de profession, cohérence avec le profil du bénéficiaire, ses priorités…).
- La pertinence du parcours de formation et les modalités de financement envisagées, dont la présentation d'un positionnement préalable de la part d'un organisme de formation *(voir page 21)*.
- Les perspectives d'emploi à l'issue de la formation (secteurs porteurs, métiers en tension sur le territoire francilien).



**9 672** dossiers PTP analysés en 2019

**6 041** dossiers PTP financés en 2019

## Un dispositif ouvert au plus grand nombre

Qui a accès à ce nouveau dispositif ? Tous les salariés en CDI pouvant justifier de 24 mois d'activité dont 12 mois au sein de la même entreprise. Pour les signataires d'un CDD, et en contrat au moment du dépôt de leur dossier, ils doivent pouvoir se prévaloir de 24 mois d'activité au cours des cinq dernières années, dont quatre mois de CDD au minimum au cours des 12 derniers mois. Par ailleurs, il n'y a aucune nécessité d'ancienneté minimale pour les travailleurs handicapés ou pour les salariés ayant dû changer d'emploi à la suite d'un licenciement économique ou pour inaptitude. Une fois le dossier rempli par l'entreprise, l'organisme de formation et le salarié, il est vérifié par les équipes de Transitions Pro Île-de-France afin de réduire autant que possible les retards potentiels liés à l'absence de documents. Une fois instruit par une des trois CPI, la décision est rendue par les membres de la commission. En cas de refus, il existe une commission de recours comme pour l'ensemble des dispositifs.

## Quelle transition professionnelle ?

On parle de transition professionnelle lorsqu'un salarié change de métier ou de profession. Concrètement, cela doit impliquer un changement du code NAF (nomenclature des activités françaises) de son activité principale et du code ROM (répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi) de son métier. Dans le cadre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle liée à la transition, cette évolution doit être accompagnée d'une formation certifiante.





**Sylvain Vareecke,**
CHEF DE FILE CGT

**2019, année de transition du Fongecif non sans mal ni sans dommages. Abandon du CEP, disparition du CIF, adaptation au Projet de Transition Professionnelle (PTP), appropriation de nouvelles missions, attente incessante de décisions de France compétences et Certif'Pro ont abouti aussi à l'inévitable PSE des salariés.**

**Ceux-ci, victimes de la réforme sont restés néanmoins mobilisés. Après le CIF, le Fongecif disparait avec plus de 35 ans d'existence et cinq ans de délivrance reconnue du CEP.**

**Il laisse place à Transitions Pro IDF dont le début est déjà un défi faute de financements à hauteur des demandes PTP : mais quelle est donc cette liberté de choisir son avenir professionnel pour les salariés ? Un titre accrocheur issu de la loi, certes, mais trompeur.**

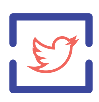
LE SAVIEZ-VOUS ?

### Une campagne « pour se construire un avenir plus solide » !




Une campagne publicitaire autour du PTP a eu lieu du 20 mai au 22 juin 2019. Les buts recherchés étaient multiples : développer la visibilité du Fongecif Île-de-France (futur Transitions Pro), faire connaître le PTP, développer le trafic sur le site internet et sur l'appli mobile mais aussi générer des demandes d'information et de rendez-vous. L'affichage dans les gares SNCF d'Île-de-France, de RER ou de métro a été accompagné d'un vaste affichage digital à Paris Nord et à Saint-Lazare. Des cartes postales et des écrans publicitaires sur mobile ont accompagné le dispositif avec pour thèmes la construction d'un avenir plus solide, un quotidien plus fort, une vie plus belle ou un changement de vie... grâce à la transition professionnelle et à la formation. Le tout sur fond de spectaculaires feux d'artifice. Au final, l'ensemble des supports digitaux, site et application, ont contribué à la hausse de nos résultats.


**6 273** abonnés sur Facebook


**2 672** abonnés sur Twitter


**4 693** abonnés sur LinkedIn


**708** abonnés sur Instagram


**543** abonnés sur YouTube

## LE DISPOSITIF « DÉMISSIONNAIRES »

Nouvel outil issu de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le dispositif « démissionnaires » (ouverture de l'assurance chômage aux salariés démissionnaires) permet à certains salariés de bénéficier de l'allocation chômage après avoir démissionné. Pour cela, leur projet doit aboutir à un projet de reconversion professionnelle nécessitant le suivi d'une formation, ou à une création d'entreprise.
Les textes liés au décret d'application de ce dispositif ont été diffusés au cours du second semestre 2019. Les premiers dossiers ont donc été traités par Transitions Pro Île-de-France à partir de novembre.

La délivrance du caractère réel et sérieux des projets présentés dans le cadre du dispositif « démissionnaires » dépend de trois acteurs :

- L'opérateur CEP qui accompagne le candidat dans l'élaboration de son projet.
- Transitions Pro Île-de-France qui examine et valide au cours de commissions le caractère réel et sérieux du projet afin d'émettre un avis favorable ou défavorable selon des critères précis :
  - la qualité du projet professionnel ;
  - les caractéristiques du métier souhaité ;
  - la formation et les modalités de financement envisagées ;
  - les perspectives d'emploi pour ce nouveau métier à la fin de la formation sur le territoire francilien.
- Pôle Emploi qui contrôle l'éligibilité des dossiers et verse ensuite au bénéficiaire l'allocation chômage correspondante.





### Les points sensibles identifiés par Transitions Pro Île-de-France

Au cours des premiers mois de l'année 2019, les équipes en charge du contrôle de l'éligibilité des dossiers de Transitions Pro Île-de-France ont identifié certains points auxquels les candidats doivent porter une attention particulière.
Ainsi, il est recommandé de ne pas démissionner avant d'obtenir l'attestation du caractère réel et sérieux et d'être sûr d'avoir calculé son ancienneté afin de voir si elle correspond à celle requise. Il est ainsi indispensable d'avoir travaillé 1 300 jours au cours des cinq dernières années (60 mois). La démarche doit obligatoirement s'inscrire dans le cadre d'une reconversion nécessitant le suivi d'une formation ou d'une reprise/création d'entreprise. Ainsi, avant de démissionner, il est nécessaire de solliciter au préalable un CEP auprès de l'opérateur agréé (Groupement Évolution, Cap Emploi et l'Apec pour l'Île-de-France) qui participera à la préparation du dossier aboutissant à l'obtention d'une attestation du caractère réel et sérieux du projet (délivrée par la CPIR).





**Valérie Guillotin,**
CHEFFE DE FILE CPME

La loi Avenir Professionnel a modifié en profondeur les dispositifs pour la formation des salariés. En 2019, nous avons connu à la fois une situation de chômage élevée en Île-de-France et des pénuries de compétences dans nos entreprises. Le Fongecif a cédé la place à Transitions Pro. Dans le cadre de Transitions Pro, la CPME Paris Île-de-France travaillera en concertation avec les partenaires sociaux pour permettre l'articulation la plus juste entre les aspirations profondes des salariés, notamment les moins qualifiés d'entre eux, et les besoins en emplois et en compétences de nos entreprises de proximité, qui dynamisent notre territoire.

Nous devrons déployer les moyens pédagogiques nécessaires pour permettre aux plus petites entreprises de s'approprier les nouveaux dispositifs pour jouer un rôle clef dans la formation et la reconversion de leurs salariés.

## Une implication quotidienne des équipes

Dans le cadre de la réforme, les collaborateurs de Transitions Pro Île-de-France se sont mobilisés afin de répondre en temps réel aux questions des bénéficiaires. Pour ce faire, des ateliers d'accompagnement au changement ont été organisés auprès des équipes.
Des réunions régulières, notamment avec le service juridique de Transitions Pro Île-de-France, ont été mises en place.
Elles ont permis de mettre à jour les connaissances des collaborateurs sur les nouveaux dispositifs, principalement ceux en contact avec les bénéficiaires.
Un outil collaboratif avec une FAQ a été créé pour répondre à toutes les questions des collaborateurs de Transitions Pro Île-de-France, de façon à ensuite renseigner le public de façon juste et ciblée.



**FOCUS SUR**

## L'économie et l'emploi en Île-de-France

Avec 23 % des emplois de France métropolitaine, l'Île-de-France est la première région économique française et l'une des premières en Europe. Le taux de chômage y est globalement plus faible qu'au niveau national. Cependant, certains bassins d'emploi enregistrent un nombre de chômeurs bien plus importants. Ainsi, les « zones d'emplois » de Roissy-Sud Picardie, Mantes-la-Jolie ou Orly se situent entre 9 et 11 % de taux de chômage, versus 8,1 % au niveau national. De même, les rémunérations des salariés franciliens sont globalement plus élevées que celles de l'ensemble du territoire (moyenne nationale) mais le coût de la vie y est aussi plus élevé. À noter : la région connait de fortes disparités entre les secteurs économiques, dont certains d'entre eux sont très dynamiques. Bon à savoir, le développement informatique, le technico-commercial, la comptabilité, le service en restauration et la gestion logistique (préparation des commandes), sont en demande d'un grand nombre de nouveaux collaborateurs.

*Sources : Région Île-de-France, Direccte Île-de-France*



**Depuis la création du dispositif « démissionnaires », les personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise sont davantage représentées.**



# [ Optimisation et qualité ]

**Au cours de son histoire, Transitions Pro Île-de-France est devenu l'un des acteurs centraux du financement de la formation professionnelle du territoire francilien. Si la dotation dédiée aux nouveaux dispositifs a été revue à la baisse par rapport à celle précédemment consacrée au financement du CIF, les équipes ont et auront plus que jamais à cœur le respect de leurs engagements. De même, le contrôle de la qualité des cursus proposés par les organismes de formation, tout comme leur accompagnement, n'a jamais cessé.**

## UNE GESTION OPTIMISÉE

Transitions Pro Île-de-France, qui n'est plus collecteur des contributions des entreprises, reçoit désormais ses dotations via France compétences.
Pour 2019, ses ressources ont été de 169,4 millions d'euros (versus 283,8 millions en 2018). 100 % des sommes reçues ont été affectées au financement des PTP, au suivi des CEP et à l'organisation de la prise en charge de l'analyse des dossiers dispositifs « démissionnaires » (ouverture de l'assurance chômage aux salariés démissionnaires).
De même, Transitions Pro Île-de-France a financé sur ces mêmes fonds l'information des publics concernés.
L'équité des décisions de financement est contrôlée par le système de gestion paritaire.

## Des achats encadrés

Afin d'optimiser au mieux l'utilisation des ressources dans le cadre du financement des Projets de Transition Professionnelle, Transitions Pro Île-de-France pratique une politique d'achat exigeante. Dans ce cadre, trois volets ont été créés : la conception et le suivi d'une grille tarifaire des formations, des négociations régulières avec les organismes de formation, l'optimisation de la durée des formations *(voir page 20)*. Enfin, cette politique d'achat fait l'objet d'une communication auprès des structures concernées. Depuis sa mise en place en 2013, cette démarche a produit une amélioration constante de l'efficience de la structure.

## Une action de conseil au plus près des acteurs



L'accompagnement et le conseil aux salariés mais aussi aux entreprises, aux organismes de formation, aux financeurs et aux différents acteurs de la formation professionnelle est au centre même de la mission de Transitions Pro Île-de-France. De nombreux services et outils personnalisés sont mis à la disposition des bénéficiaires : réunions d'information, ateliers collectifs, entretiens avec des conseillers experts, permanences physiques et téléphoniques, espace personnel sur le site internet, plateforme dématérialisée de suivi des dossiers de financement.
Une démarche qui permet d'apporter à chacun un conseil et un accompagnement sur-mesure, tout en étant au quotidien aux côtés des professionnels du secteur et des entreprises.





**Pascal Coyo,**
CHEF DE FILE FO

**Le Fongecif a assuré son rôle d'opérateur CEP jusqu'au bout grâce au professionnalisme de son personnel dont beaucoup de membres malheureusement nous ont quittés début 2020. Transitions Pro Île-de-France a pris le relai sans le CEP mais avec de nouvelles compétences dont nous devons nous saisir afin de continuer à rendre un service de qualité aux actifs d'Île-de-France.**

**L'enjeu ? Accélérer les mobilités professionnelles en coopérant plus étroitement avec les acteurs clés de l'écosystème emploi-formation (région, OPCO, branches).**

**Nos atouts ? 36 ans d'expertise accumulée, mais aussi le paritarisme, cheville ouvrière historique des progrès sociaux dans le domaine de la formation professionnelle continue. Puissions-nous, administrateurs, salariés et commissaires, faire preuve de solidarité et d'inventivité au cours de cette nouvelle mandature afin de relever collectivement ce grand défi qui nous est imposé : faire plus avec moins !**



**169,4**
**millions d'euros de dotation à la capacité annuelle d'engagement**

## Un soutien en ingénierie financière

De nombreuses sources de financements de Projets de Transition Professionnelle (PTP) existent encore aujourd'hui, des sources souvent peu ou mal connues par les potentiels bénéficiaires.

Afin d'accompagner pleinement les salariés ayant un Projet de Transition Professionnelle, Transitions Pro Île-de-France participe également à la recherche des sources complémentaires de financement les plus adaptées à chaque dossier.

Ce savoir-faire reconnu au sein de l'écosystème de la formation professionnelle a été construit grâce à 36 années d'expérience et de connaissance de l'ensemble des acteurs du secteur.



LE SAVIEZ-VOUS ?

### France compétences, nouveau régulateur

La nouvelle autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage, France compétences, a été créée le 1er janvier 2019. Cette instance de gouvernance finance et régule le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
Elle est régie par une gouvernance multipartite comprenant l'État, les régions, les organisations syndicales des salariés et des employeurs représentatives, au niveau national comme interprofessionnel, et des personnes qualifiées nommées par arrêté. France compétences répartit l'ensemble des fonds destinés à la formation professionnelle et constitue donc désormais la source unique des sommes permettant de financer les dispositifs gérés par Transitions Pro Île-de-France. L'instance a également vocation à produire des critères nationaux pris en compte pour la priorisation des dossiers PTP par les commissions.

## LA QUALITÉ DES FORMATIONS AVANT TOUT

Maintenir un fort niveau d'exigence reste une des grandes priorités de Transitions Pro Île-de-France. En ce qui concerne les formations elles-mêmes, une grande attention est portée au contrôle de la qualité des divers organismes. Il s'agit à la fois de travailler avec de bons partenaires, de pouvoir garantir leur qualité et de donner des niveaux d'appréciation lorsque les équipes sont amenées à renseigner les bénéficiaires. Pour ce faire, Transitions Pro Île-de-France a choisi de ne travailler qu'avec des organismes référencés au sein de la base de données Datadock. Cette dernière prend en compte sept critères de qualité et 32 indicateurs de haute exigence. Seuls les organismes référençables peuvent faire l'objet d'un financement. Transitions Pro Île-de-France met à jour chaque mois son propre catalogue de références.





**Franck Martignoni,**
CHEF DE FILE CFE-CGC

Pour la CFE-CGC, Transitions Pro Île-de-France doit permettre à TOUS les salariés de mettre en œuvre leur projet de reconversion ou d'évolution professionnelle.

Les salariés du Fongecif Île-de-France ont assuré leurs missions d'accompagnement jusqu'au bout de cette année 2019 et nous les en remercions grandement.

À compter de 2020, nous œuvrerons pour que Transitions Pro Île-de-France puisse apporter la même qualité de service dans la mise en œuvre du Projet de Transition Professionnelle.

Nous serons très attentifs à ce que les moyens adéquats soient donnés aux salariés de Transitions Pro Île-de-France pour étendre cette qualité de service aux nouvelles missions : dispositif « démissionnaires » (ouverture de l'assurance chômage aux salariés démissionnaires), certification CléA et toutes celles que nous développerons pour TOUS.

## Une attention particulière portée au positionnement préalable

Face à la baisse de dotation et afin de garantir des formations adaptées précisément aux besoins des bénéficiaires, le législateur et France compétences (régulateur) ont introduit la notion de « positionnement préalable » dans les critères d'acceptation des dossiers PTP. Il s'agit pour les organismes de formation de proposer un parcours adapté aux acquis du demandeur. Bien que cela n'était pas alors une de ses missions, Transitions Pro Île-de-France a, tout au long de l'année 2019, accompagné les organismes de formation sur les évolutions à réaliser autour de ce concept nouveau, notamment avec la diffusion de webinars et l'organisation de réunions dédiées. Ceci dans le but de permettre l'acceptation d'un plus grand nombre de dossiers en commission.



**1 777**
organismes de formation référencés (sur 49 566 référençables)



**377**
actions de formation négociées avec 82 des plus importants organismes de formation





# [ En route pour demain… Dès aujourd'hui ]

**La loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément fait évoluer les missions de Transitions Pro Île-de-France. Ces missions, précisées par un accord national constitutif, sont toutes centrées autour d'un axe unique : la gestion des projets de transition professionnelle des salariés.**

## DES EXPERTISES AU SERVICE DES SALARIÉS EN TRANSITION

Forte de ses années d'expériences et d'expertises dans le domaine de la formation professionnelle, Transitions Pro Île-de-France est à même, sur le territoire francilien :

- D'analyser les besoins en qualifications et en compétences du territoire, en lien avec nos partenaires régionaux (Défi métiers, Pôle emploi…).
- De suivre la mise en œuvre opérationnelle du CEP (promotion, qualité, orientation…).
- De garantir la qualité des parcours de formation et des organismes de formation.
- D'évaluer la satisfaction des bénéficiaires des différents dispositifs.
- De développer, avec le réseau des Transitions Pro partout en France, des partenariats avec les acteurs du secteur et plus largement du maillage économique local comme national (branches, filières…).

## CLÉA : SUR LE CHEMIN D'UN NOUVEAU TYPE DE CERTIFICATION

Outre le Projet de Transition Professionnelle (PTP) et le dispositif « démissionnaires » (ouverture de l'assurance chômage aux salariés démissionnaires), Transitions Pro Île-de-France a en charge la promotion du certificat CléA qui représente le socle de connaissances et de compétences professionnelles déterminé par les partenaires sociaux. Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, la structure accompagne le déploiement sur le territoire francilien de CléA, assure l'instruction des demandes et réunit les jurys qui délivrent cette première certification interprofessionnelle. Dédié aux salariés à bas niveau de qualification, ce dispositif reconnaît un socle commun de sept domaines de connaissances et de compétences de base. Cette étape clé dans le parcours professionnel permet à un grand nombre de salariés, une fois rassurés quant à leurs capacités, de se lancer dans une nouvelle vie et, parfois, de démarrer une formation, une transition, une mobilité.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

### Les sept domaines de compétences de la certification CléA

- La communication en français.
- L'utilisation des règles de bases de calcul et du raisonnement mathématique.
- L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique.
- L'aptitude à travailler dans le cadre des règles définies d'un travail en équipe.
- L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel.
- La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie.
- La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.





### Marjorie Lechelle,

CHEFFE DE FILE MEDEF

**Suite à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, 2019 a été une année d'intenses transformations pour les Fongecif devenus des Transitions Pro. Le MEDEF s'est mobilisé pour mettre en œuvre le PTP au 1er janvier 2020 et pour accompagner les salariés du Fongecif dont les missions ont été profondément modifiées. Pour servir cette ambition, le MEDEF veillera à faciliter plusieurs domaines d'expertise :**

- **Identifier les besoins en matière de compétences.**
- **Vérifier la qualité des formations.**
- **Développer des partenariats avec les acteurs de l'emploi dans la région.**
- **Assurer le suivi du CEP.**
- **Mettre en œuvre CléA.**

**Le MEDEF compte sur l'efficacité des équipes de Transitions Pro Île-de-France pour en faire l'acteur clé de la mutation du marché du travail en Île-de-France.**

## TRAVAILLER AUTREMENT

L'ensemble des Transitions Pro est désormais appelé à travailler plus encore qu'hier en réseau afin de coconstruire une vision commune et partagée du marché de l'emploi et de la transition professionnelle. Réflexions mais aussi échanges de bonnes pratiques ont déjà commencé. Première étape : la mise en commun d'un Système Informatique (SI) pour tous les Transitions Pro. Cette action sera suivie de nombreuses étapes de digitalisation devant aboutir à la multiplication d'interventions plus qualitatives des équipes, dont le temps sera ainsi moins pris par la gestion purement administrative des dossiers. Dans ce même esprit, la réorganisation envisagée des différents services et directions internes de Transitions Pro Île-de-France va rapidement permettre de gagner en efficacité et en fluidité. Une nouvelle organisation qui offrira la possibilité de traiter plus de dossiers de façon optimale.

Après une année de « transition » réussie malgré un contexte économique complexe, Transitions Pro Île-de-France a de grands projets pour les années à venir. Les 25 bassins d'emploi du territoire francilien et leurs salariés trouveront auprès de nos équipes un soutien indéfectible. Ces dernières mettront à leur disposition leur expérience et leurs savoir-faire afin de réussir leurs transitions professionnelles en lien avec les évolutions du marché du travail. Et cela quelles que soient la situation économique et les conditions de travail, comme elles l'ont prouvé en continuant à dispenser conseils et assistance — via le télétravail et leurs outils digitaux — auprès des salariés, des organismes de formation mais aussi des employeurs lors du confinement dû au Covid-19. ●

Octobre 2020 – Rédaction, conception & réalisation CIMAYA




**TRANSITIONS PRO ÎLE-DE-FRANCE**

2, ter boulevard Saint-Martin – 75498 Paris Cedex 10

Tél : 01 44 10 58 58 - Fax : 01 44 10 58 00

**www.transitionspro-idf.fr**